



Compte-rendu des délibérations du Conseil municipal de RÉAUVILLE (DRÔME) du 24 août 2020

L'an deux mil vingt, le vingt-quatre août à dix-huit heures trente,

le Conseil municipal de la Commune de Réauville dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Norbert PERRIN, Maire.

Date de convocation : 18 août 2020

Présents : Mesdames : Monique ALLÈGRE, Catherine BLANC, Elisabeth BOMMEL, Lauriane MOINE

Messieurs : Norbert PERRIN, Christian BERNARD, Jean-Luc FAUCON, Marc GASSER, Fabrice PRAVE, Gilles SARACCO

Absent excusé : M. Vincent GOUDON a donné procuration à M. Jean-Luc FAUCON

Monique ALLÈGRE est désignée secrétaire de séance.

→ Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

OBJET	Pour	Contre	Abst	Délibérations
Attributions de subventions aux associations	11	0	0	Compte tenu de la nouvelle politique d'attribution des subventions aux associations réauvilloises, le Conseil municipal décide d'allouer les sommes suivantes pour 2020 : <ul style="list-style-type: none">- Environnement et Patrimoine : 500 €- L'échiquier réauvillois : 200 €- Rando Réauville : 220 €- Fédération des Combattants de moins de 20 ans : 220 €
Composition de la Commission de contrôle des listes électorales	11	0	0	Le Conseil municipal décide la composition suivante de la Commission de contrôle des listes électorales : <ul style="list-style-type: none">- Christian BERNARD en tant que Conseiller municipal ;- Gérard BARRIERE en tant que délégué de l'administration désigné par le Préfet ou par le Sous-Préfet ;- Marie-Hélène SOUPRE en tant que déléguée désignée par le Président du Tribunal Judiciaire.
Désignation d'un Correspondant défense	11	0	0	Le Conseil municipal désigne Marc GASSER en qualité de Correspondant Défense de la Commune.
Désignation de délégués à la Commission Locale d'Informations (CLI)	11	0	0	Ces délégués représenteront la commune lors des séances plénières de la C.L.I. car la commune est située dans le périmètre du Plan Particulier du Centre Nucléaire de Production d'Electricité de Cruas-Meysses. Le Conseil municipal désigne les élus suivants en qualité de délégués de la C.L.I. : <ul style="list-style-type: none">- délégué titulaire : Fabrice PRAVE- délégué suppléant : Christian BERNARD.



<p>Contrat avec Naldéo : analyse intégrant les mesures de protection contre l'incendie</p>	<p>11</p>	<p>0</p>	<p>0</p>	<p>Le Conseil municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - valide la proposition financière de NALDEO d'un montant de 4 910,00 € H.T pour l'élaboration du Schéma Communal de Défense extérieure contre l'incendie et l'analyse de son incidence sur le système AEP communal ; - autorise M. le Maire à signer le marché précité et tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération ainsi qu'aux demandes de subventions ; - sollicite le financement complémentaire du Département de la Drôme et de l'Agence de l'eau à hauteur de 80% du montant du marché.
<p>Validation des Domaines pour les biens Dubourg</p>	<p>11</p>	<p>0</p>	<p>0</p>	<p>Le Conseil municipal accepte la valeur vénale de 400 000 € fixée par le Domaine pour les deux lots des biens DUBOURG-MEYER.</p>
<p>Restauration : prix du repas pour aînés ou habitants de Réauville</p>	<p>11</p>	<p>0</p>	<p>0</p>	<p>Le Conseil municipal décide de fixer à 6,20 € H.T soit 6,54 € T.T.C, le tarif des repas en formule « portage » pour l'année scolaire 2020-2021.</p>
<p>Modification des tarifs du périscolaire</p>	<p>11</p>	<p>0</p>	<p>0</p>	<p>Compte tenu de la prochaine mise en service d'un logiciel de gestion de la cantine et du périscolaire, le Conseil municipal décide de modifier la délibération N° 41/07/2020 du 20/06/2020 et de fixer les tarifs du périscolaire comme suit, à compter du 1er janvier 2021 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ticket à l'unité matin OU soir, occasionnel 2,50 € - Ticket à l'unité matin OU soir pour une présence régulière 0,90 €
<p>Fusion des régies de recettes cantine et périscolaire et mise en place d'un portail familles pour la gestion de la cantine et du périscolaire</p>	<p>11</p>	<p>0</p>	<p>0</p>	<p>Le Conseil municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - approuve la mise en place d'un logiciel FAMILLE pour les services de garderie périscolaire et de restauration scolaire collective avec le mode de prépaiement en ligne sur internet, - autorise M. le Maire à constituer une unique régie de recettes issue de la fusion de deux régies de recettes existantes pour l'encaissement des droits d'usage des services de restauration scolaire et garderie périscolaire, avec mandatement des frais bancaires au compte budgétaire 627, - décide d'adhérer au service de paiement en ligne et de signer les conventions avec la Direction Générale des Finances Publiques (DDFIP) pour la régie de recettes de la restauration scolaire et de la garderie périscolaire et prendre en charge le coût du commissionnement interbancaire en vigueur, - autorise M. le Maire à ouvrir un compte de Dépôt de Fond au Trésor (DFT) auprès de la DDFIP de la Drôme.



Mise en place du moyen de paiement TIPI pour le budget de la commune (M14) et le budget Eau et assainissement (M49)	11	0	0	La délibération n°33-07-2020 du 20 juillet 2020 portant sur l'application de TIPI étant trop restrictive, il convient de prendre une nouvelle délibération pour l'ensemble de la M14 (budget de la commune) et de la M49 (budget eau-assainissement). Le Conseil municipal autorise M. le Maire à signer l'adhésion et la convention avec la DGFIP conformément aux conditions indiquées ci-dessus. La convention sera annexée à la présente délibération. Cette délibération annule et remplace la délibération n°33-07-2020 du 20 juillet 2020.
Aide exceptionnelle pour le Liban	7	1	2	Le Conseil municipal décide, en soutien aux victimes du Liban, d'allouer : - 150 € via l'Association ACTED partenaire de l'Association des Maires de France (AMF) présente au Liban et qui œuvre pour apporter aide à la population, - 150 € à Urgence Liban Pompiers Humanitaires.

La séance est levée à 20h15.

Prochaine réunion du Conseil municipal le **lundi 21 septembre 2020** à 18h30,

Le Maire
Norbert PERRIN

